

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 janvier 2013

Nombre de Conseillers
En exercice : 10
Présents : 6
Votants : 8

L'an **deux mil treize, le 24 janvier**, à **20 h 30**, le Conseil Municipal de la **Commune de BEON**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Paul BOIS, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : **17 janvier 2013**

Présents : BOIS Paul, DUPONT Jean-Marc, ROLLINSON Caroline, LAUPIN Jean-Claude, MEO Marc, DRAPEAU Jean-Michel.

Absents excusés : BOIS Aurélie, GOUTTEBELLE Nathalie, BEATRIX Olivier, DELPON Dominique.

Pouvoirs : BOIS Aurélie à ROLLINSON Caroline, GOUTTEBELLE Nathalie à BOIS Paul.

Secrétaire de séance : Mme ROLLINSON Caroline

1 – Nouvelle intercommunalité : approbation du nouveau périmètre

Sur proposition de Monsieur le Préfet, il est demandé de délibérer sur la pertinence du périmètre de la nouvelle entité. Monsieur le Maire expose l'avancée des travaux du Comité de Pilotage, notamment en terme de réflexion sur les futures compétences de la nouvelle intercommunalité et sur la représentativité des Communes et les structures représentatives. La décision de validation du périmètre est reportée à une date ultérieure.

2 – Election d'un délégué communautaire en remplacement de Dominique DELPON, démissionnaire

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission du Conseil Communautaire de Monsieur DELPON, et ce pour motif professionnel.

Monsieur DELPON reste Conseiller Municipal à BEON.

Madame Caroline ROLLINSON se porte candidate. Elle est élue à l'unanimité.

3 – Situation sur les travaux en cours

Appartement dans l'ancienne Mairie :

Des chiffrages par l'Entreprise GEDIMAT pour l'achat de fournitures et des devis de travaux d'électricité laissent prévoir un coût global des travaux se montant entre 25 000 et 30 000 euros. Monsieur le Maire a contacté des banques afin de bénéficier d'un prêt bancaire de 30000 euros sur 10 ans. La Commune n'a pas reçu toutes les propositions des banques et le choix du prêt bancaire est remis au prochain Conseil Municipal. Le remboursement mensuel sera d'environ 300 € par mois. Le montant du loyer de l'appartement sera fixé à la fin des travaux.

Place de l'église :

Une étude sur l'enfouissement des réseaux secs est en cours avec FRANCE TELECOM, ERDF et le SIEA. La Commune réalisera les travaux de génie civil avant intervention de l'entreprise retenue pour l'aménagement de la Place. L'alimentation en eau de la Cure et du Four sera remise à neuf.

4- Questions diverses

Site Internet :

Suite à la rencontre avec les Cabinets candidats et la présentation d'un document récapitulatif, la Commission 'site Internet' propose au Conseil Municipal de choisir l'Entreprise PISTILÉO de GRUFFY(73). Le conseil vote à l'unanimité le choix de l'Entreprise. Coût de la mise en place du site : 2650 euros. Mise en service prévue au printemps.

Aire de jeux :

Les jeux ont été commandés et seront livrés avec un délai de 45 à 60 jours.

Défibrillateur :

Afin de bénéficier d'un financement de 50 % par la réserve Parlementaire de Madame la Sénatrice Sylvie GOY-CHAVENT, une délibération doit être prise. Diverses propositions ont été reçues en Mairie. Coût entre 1563 et 2035 euros HT (entreprises CARDIO SECOURS, ALTRAD, MEDILISANTÉ et ANSÉO). Une commission 'défibrillateur' est créée et se réunira dernière semaine de janvier. Les membres de la commission sont : Jean-Marc DUPONT, Jean-Michel DRAPEAU et Marc MEO.

Abonnement fibre optique pour la Mairie :

L'Entreprise K-NET est venue faire une présentation en Mairie. Tarif : 78.64 euros par mois (abonnement, téléphone, Fax et Internet) au lieu de 130 euros mensuels avec FRANCE TELECOM. K-NET est retenue.

Courrier de Monsieur Sylvain BOIS :

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier de Monsieur Sylvain Bois qui propose d'acheter à la Commune de BEON la parcelle B 1279, d'une surface de 269 m², située au Buisson, au prix de 15 euros le m². Après en avoir débattu, le Conseil Municipal a décidé de ne pas vendre cette parcelle, classée en zone UA de notre POS.

Courrier de Monsieur Joseph TROIANO :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur TROIANO dans laquelle ce dernier demande l'annulation de la délibération de 30/11/2012 concernant la modification n°3 du règlement du Lotissement du Clusy. Après rappel par Monsieur le Maire des différentes procédures engagées pour la réalisation de ce lotissement, et après discussion, le Conseil Municipal confirme la délibération du 30 novembre 2012.

Location de la Salle des Associations (ancienne salle du conseil) à Madame Josiane ANDRÉ pour exercer une activité de peinture artistique :

La salle sera louée à compter du 01/02/2013 les vendredis de 14 h à 18h au tarif de 10 euros la demi-journée + chauffage. Une convention sera signée entre la Commune et Madame ANDRÉ pour définir les conditions d'utilisation.

Crèche de CULOZ :

Plusieurs familles de BEON ont demandé que leurs enfants puissent bénéficier d'heures de crèche à CULOZ. Le Conseil précise les points suivants :

A l'origine la convention passée entre la Commune de Béon et la Crèche attribuait 300 heures à la Commune de BEON.

Pour faire face à une demande ponctuelle venant d'une famille ayant un enfant de moins de 4 ans scolarisé à Béon et utilisant les services de garderie périscolaire et de cantine, la commune a demandé 150 heures supplémentaires et bénéficie donc d'un volant de 450 heures pour 2013.

Pour des raisons budgétaires évidentes, nous réservons donc les heures de crèches aux enfants de moins de 4ans scolarisés à Béon et sur des plages horaires autres que celles où les services de la commune proposent cantine et /ou garderie périscolaire, ceci dans la limite des 450 heures annuelles attribuée à la Commune de BEON.

Nous conseillons donc aux familles ayant des besoins de garde en gros volume de se rapprocher des assistantes maternelles du village.

FIN DE LA SEANCE : 23 h 30 mn

